

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

N° DBC 20200827-03



Communauté de Communes Thiers Dore et Montagne 47 avenue du Général de Gaulle 63300 THIERS 04 73 53 24 71 contact@cctdm.fr

Membres du Bureau en exercice :

36

Membres du Bureau présents :

24

Total votants:

24

BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 27 AOUT 2020 à 12H00

Date de la convocation : 21 août 2020

Date de la convocation : 21 août 2020

Le Bureau de la Communauté de communes Thiers Dore et Montagne s'est réuni le 27 Août 2020 à 12 heures, 47 avenue du Général De Gaulle 63300 THIERS, sous la Présidence de Tony BERNARD.

Membres du Bureau présents :

Tony BERNARD, Stéphane RODIER, Olivier CHAMBON, Bernard VIGNAUD, Sophie DELAIGUE, Philippe CAYRE, Jean-François DELAIRE, Philippe BLANCHOZ, Frédéric CHONIER, Pierre ROZE, Jean-Pierre DUBOST, Thomas BARNERIAS, Jean-Éric GARRET, Bernard LORTON, Ludovic COMBE, Christiane SAMSON, Daniel BERTHUCAT, Ghislaine DUBIEN, Patrick SAUZEDDE, Georges LOPEZ, Didier ROMEUF, Daniel BALISONI, Serge THEALLIER, Martine MUNOZ.

Membres du Bureau absents excusés : Rachel BOURNIER, Chantal CHASSANG, Michel COUPERIER, Michel GONIN, Éric CABROLIER, Jany BROUSSE, Caroline GUELON, Serge FAYET, Didier CORNET, Hélène BOUDON, Claude GOUILLON-CHENOT, Sylvain HERMAN.



OPÉRATION PROGRAMMÉE D'AMÉLIORATION DE L'HABITAT-RENOUVELLEMENT URBAIN (OPAH-RU) DE THIERS 2018-2023 : DEMANDE DE SUBVENTIONS AUPRES DE L'ANAH AU TITRE DE L'INGÉNIERIE DE SUIVI-ANIMATION 2020

Vu la délibération de la Communauté de communes Thiers Dore et Montagne n°20180712-13 du 12 juillet 2018 acceptant la convention avec l'État et l'Agence Nationale de l'Habitat (ANAH) pour la mise en place d'une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat-Renouvellement Urbain (OPAH-RU);

Vu la convention de l'OPAH-RU du centre ancien de Thiers n° 063-01-2018 du 12 octobre 2018 signée par l'État, l'ANAH et la Communauté de communes Thiers Dore et Montagne.

Le rapporteur expose que, dans le cadre du suivi-animation de l'OPAH-RU de Thiers, une aide peut être sollicitée chaque année auprès de l'ANAH. Celle-ci est mobilisable tant sur la part fixe de l'animation faite en régie (50% du

AR PREFECTURE

063-200070712-20200827-DBC20200827_03-DE

Regu le 11/09/2020

montant HT), que sur sa part variable (prime forfaitaire par dossier, dont Habiter mieux).

Conformément aux engagements pris par l'ANAH, l'État et la Communauté de communes dans la convention OPAH-RU n°063-01-2018 signée le 12/10/2018, le plan de financement au titre de l'ingénierie de suivi-animation de l'année 2020 est le suivant :

| | Dépenses HT (prorata 2020) | Recettes | | | | |
|------------------------|----------------------------------|--------------|-------------|------------|----------------------|---------------|
| | | ANAH | | | | Caisse des |
| | | Part fixe | Part | Habiter | Auto- financement | Dépôts et |
| | | | variable | mieux | | Consignations |
| Régie | 266 840,00 € | 133 420,00 € | 22 160,00 € | 8 400,00 € | 60 860,00 € | 42 000 € |
| Dont chef de projet | 60 000,00 € | 30 000,00 € | | | 30 000,00 € | |
| Total | 266 840,00 € | 266 840,00 € | | | | |

Ayant entendu l'exposé qui précède,

Le Bureau Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Sollicite une subvention auprès de l'ANAH selon le plan de financement ci-dessus,
- Autorise le Président ou son représentant à signer tous documents relatifs à cette décision.

TOTAL VOTANTS: 24

TOTAL DES VOIX EXPRIMÉES : 24

Membres présents : 24

Pour: 24 Contre:

Abstentions:

Pour ampliation tertifiée conforme,

Le Président,

Non-participation:

Tony BERNARD,

Maire de Châteldon